

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ, LA TÉNACITÉ PAYE !

Un nouvel enseignement de spécialité va voir le jour à la rentrée 2021. Le Ministre a saisi le conseil des programmes pour travailler sur le contenu d'une spécialité « EP, pratiques et cultures sportives ».

Le SNEP-FSU a toujours défendu l'idée d'un approfondissement dans notre domaine d'enseignement, vieille lutte concrétisée au début des années 2000 par la création de l'enseignement d'exploration et de complément dans environ 110 lycées. Vingt ans après, avec le nouveau lycée et bac, patatras tout disparaît, et l'EPS est absente des nouvelles spécialités. Le programme d'enseignement optionnel hypertrophié qui visait à occuper le vide laissé ne répondait en rien à la demande des enseignants et des élèves (désormais et logiquement une révision de ce dernier s'impose).

Bien qu'opposés à la réforme du lycée, depuis notre audition lors de la commission Mathiot (qui avait retenu seulement l'idée en 1^{ère}), le

SNEP-FSU avec les collègues d'EPS n'a eu de cesse de convaincre largement pour qu'advienne une voie d'approfondissement pour l'EPS. Nombre d'actions ont été entreprises et de courriers adressés aux parents, élus, ministre, président. Avec la profession, le SNEP-FSU a fait feu de tout bois, nos bulletins en témoignent.

L'obtention officielle (BO du 12/09/19) mais à titre expérimental de l'enseignement optionnel renforcé (4h au lieu de 3) fut pour nous une première étape. Toujours seuls, avec ce groupe de 12 établissements expérimentaux, nous avons continué à avancer, agir et échanger, alors que l'institution n'a fait aucun suivi de ce groupe. Sur ce dossier, le SNEP-FSU a accumulé un retour d'expérience professionnelle que personne d'autre ne possède, nous espérons donc être écoutés sur le futur programme de l'enseignement de spécialité (rendu fin janvier).

Le SNEP n'a rien lâché sur cette lutte essentielle à plus d'un titre.

Essentielle pour l'EPS : tout en combattant la réforme du lycée, il ne nous paraissait pas concevable que l'EPS soit la seule discipline à ne pas bénéficier d'un enseignement de spécialité. Pour le SNEP-FSU, il en va de la place et de la reconnaissance de l'EPS dans le système scolaire.

Essentielle pour les lycées : l'enseignement de spécialité va permettre de placer l'EPS, au cœur du projet d'établissement. Cette « tête de pont » (en terme d'heures et de contenus) de l'EPS dans le lycée devrait « rejaillir » sur l'ensemble de l'EPS et de l'AS. Une expérience professionnelle des enseignants existe déjà pour mener à bien ce futur enseignement.

Essentielle pour les élèves : avec un contenu d'enseignement dans et autour de l'EPS, les élèves pourront s'émanciper encore davantage par la pratique et la culture sportive qu'ils vont approfondir et vivre. Cet enseignement devrait les préparer au mieux à des orientations futures et pas seulement en STAPS. Il répond à une forte demande.

Transformer l'essai

Alors que jusqu'à présent le ministre rejetait nos arguments, aujourd'hui il les reprend à son compte.

De l'option d'exploration nous retiendrons une « erreur » à ne pas renouveler, celle d'être restée trop confidentielle. Les belles réussites doivent être davantage partagées. Avec l'enseignement de spécialité à venir, il sera nécessaire de communiquer largement avec la profession et dans la société, mais aussi qu'un nombre conséquent d'établissements propose cet enseignement (l'annonce de Blanquer de 1 à 3 établissements par académie est insuffisante).

Pour la discipline, la ténacité et l'action collective menées par le SNEP-FSU « paient ». Certes des opportunités politiques, ici celle du rapprochement des ministères des sports et de l'EN, peuvent favoriser des avancées, mais l'histoire nous l'indique, en EPS rien ne s'obtient sans lutte. Bien entendu il faudra rester vigilant, mais cette victoire sur l'enseignement de spécialité en appelle d'autres. Soyons avec le SNEP tenaces et exigeons ensemble une certification digne de l'EPS à tous les examens, des programmes ambitieux et des horaires augmentés. ■

sebastien.molenat@snepsfu.net

VERS UN BAC PROFESSIONNEL « MÉTIERS DU SPORT » ?

Le ministre, jamais avare de déclarations, vient d'annoncer vouloir mettre en place un bac professionnel « sport ». Cette annonce, qui vient après de nombreuses autres jamais mises en œuvre (BTS sport par exemple), pose de nombreuses questions mais doit surtout permettre de créer une nouvelle voie de réussite pour nos élèves de la voie professionnelle.

A cette occasion, le SNEP-FSU a rencontré l'Inspection Générale EPS pour échanger sur les contenus et la mise en place de cette nouvelle voie offerte à nos élèves. Ce tour de table a permis de mettre en avant des convergences sur certains sujets, notamment sur les objectifs annoncés.

Un Bac Pro. des métiers du sport doit être pensé et réfléchi en rapport avec l'existant. Quels sont les métiers du sport et comment peuvent-ils s'inclure dans le cadre d'une formation professionnelle de niveau IV ?

Il s'agit pour l'instant de réfléchir collectivement aux formations possibles, en termes d'insertion professionnelle et de poursuite d'études, le tout en concordance, et non en concurrence avec l'existant. Quelles synergies développer avec les structures jeunesse et sport, avec les STAPS ? Comment envisager la place des mentions complémentaires dans ce nouveau cadre ? A quel type de diplôme et à quelle qualification professionnelle ce nouveau Bac aboutirait-il ?

Beaucoup de questions se posent auxquelles il va falloir apporter des réponses pour pouvoir

faire des propositions concrètes. Il existe déjà dans certains établissements une bi qualification (notamment sur les métiers de la montagne), mais aussi, dans des établissements agricoles, la préparation et le passage de BPJEPS. Nous souhaitons également échanger avec nos collègues de l'enseignement professionnel et de l'agriculture pour travailler ensemble cette réflexion et pouvoir la porter collectivement.

Nous souhaitons donc élaborer des propositions cohérentes pour permettre aux élèves de la voie professionnelle de se former aux métiers du sport dans les meilleures conditions possibles, au sein du service public d'enseignement professionnel.

Spécialisation sportive dans des domaines spécifiques de l'activité sportive (gestion, management, etc.), animation et/ou formation pour les activités sportives (spécialisées ou générales) au travers de CQP ou BPJEPS, préparation à la poursuite d'étude (STAPS ou autre [BTS sport ?]), ...

Les possibilités sont multiples et larges. A nous de nous en emparer pour les faire avancer et pour que, dès la rentrée 2021, les premières mises en œuvre puissent voir le jour.

C'est ce à quoi va s'atteler le SNEP-FSU avec la profession et les partenaires des autres syndicats. Alors n'hésitez pas à donner votre avis et à faire part de vos réflexions et propositions. ■

didier.sablic@snepsfu.net